



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest
Scotstown (Québec) JoB 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS par la soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Scotstown, QUE : -

Lors de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2023 à 18 h 30, la résolution 2023-11-604 a été adoptée :

Modification de la date pour la tenue de la séance ordinaire du mois de décembre

ATTENDU QU'à sa séance ordinaire du 6 décembre 2022, le conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023 (résolution no 2022-12-570) ;

ATTENDU QU'en vertu de cette résolution, la prochaine séance du conseil est prévue le 5 décembre 2023 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ, c. C-19), le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour qu'il précise plutôt que conformément au calendrier ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil de l'année courante afin de modifier la date de la séance ordinaire du 5 décembre 2023;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le calendrier des séances du conseil municipal (résolution no 2022-12-570) soit modifié afin que la séance ordinaire du conseil prévue pour le mardi 5 décembre 2023 se tienne le mardi 12 décembre 2023 à 19 h.

ADOPTÉE

Donné à Scotstown, Québec, ce 4^e jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.

Monique Polard, Directrice générale